

## Encadrant technique d'insertion *ETI* –

### Fiche métier

(Arrêté du 18 juillet 2019 relatif au titre professionnel –  
Arrêté du 22 /12/2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel paru au JO du  
30/12/2015-)

**Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale - I.R.I.P.S.**

BASTIA - Couvent Capanelle  
4 route de Ville - 20200 Bastia  
Tél. : 04 95 31 36 41

AJACCIO - Rue Louis Nyer  
Immeuble Le Pélican Bât A I - 20090 Ajaccio  
Tél. : 04 95 25 04 73

Résidence les terrasses du Fango Bt D - 20200 Bastia  
Tél. : 04 95 31 36 41 - Fax : 04 95 31 73 20  
[www.irips.fr](http://www.irips.fr) - [contact@irips.fr](mailto:contact@irips.fr)

## **Le métier d'encadrant technique d'insertion**

L'Encadrant technique d'insertion (ETI) assure l'encadrement et l'accompagnement professionnel de personnes éloignées du marché du travail et en parcours d'insertion dans une structure d'insertion produisant des biens ou services. Il a pour finalité l'atteinte des objectifs de production en prenant compte des impératifs de formation et d'insertion des salariés.

De ce fait il concilie l'offre de production et l'accompagnement des salariés en insertion qu'il encadre dans l'acquisition de compétences professionnelles (techniques) ou de savoir-être.

Ses actions visent d'abord à leur transmettre un savoir-faire, à évaluer leurs acquis d'apprentissage, à les rendre plus autonomes et de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle plus stable.

L'ETI accueille des personnes au chômage de longue durée, des jeunes sans qualification, des bénéficiaires des minimas sociaux, des personnes en situation de handicap. Son public est varié mais il doit veiller à favoriser la cohésion et à susciter la motivation quelque soit son public.

Pour se faire il accueille, écoute la personne, il sera attentif à ses freins, ses motivations. Il devra le faire évoluer et travailler sur les atouts pour le valoriser. Il travaille en équipe car il participe à l'élaboration de plan d'action (co-construction) avec le salarié et le Conseiller d'insertion professionnel (CIP), le coordinateur ou le responsable de la structure. Il contribue aux prises de décisions du salarié.

Il travaille en réseau et en partenariat avec des acteurs locaux impliqué dans le parcours d'insertion des salariés.

Il exerce sous l'autorité du responsable ou du coordinateur de la structure d'insertion.

L'encadrant technique d'insertion gère les relations interpersonnelles et les conflits. Il alerte des situations dangereuses.

Il rend compte de son activité à sa structure et aux prescripteurs (bilan interne et externe, axes d'amélioration de chaque public) et il complète les outils de parcours et participe aux décisions du parcours de la personne.

Il accueille généralement le public en groupe mais il doit réaliser des points individuels dans le parcours des personnes. Il peut recevoir le public avec d'autres collègues ou partenaires selon les besoins ou le diagnostic partagé de la personne.

### **Fonctions**

L'encadrant technique d'insertion organise une activité de production et accompagne dans sa réalisation des personnes éloignées du marché de l'emploi ou en difficultés sociales et ou des personnes en situation de handicap afin de favoriser leur adaptation, ou réadaptation ou insertion professionnelle. Il conseille et propose des actions d'accompagnement professionnel afin de favoriser l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes.

Ses missions sont diverses :

- Développer ou entretenir la relation avec les clients d'une structure d'insertion.
- Organiser une activité de production en structure d'insertion.
- Gérer une activité de production dans une structure d'insertion.
- Accueillir et mettre en place les conditions favorables à l'intégration des salariés en insertion.

Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale - I.R.I.P.S.

- Accompagner et suivre les salariés dans leur parcours d'insertion.
- Travailler en équipe en partenariat et en réseau avec les acteurs locaux impliqués dans le parcours d'insertion.
- Préparer les séances d'apprentissage pour favoriser l'acquisition de compétences en situation de production.
- Animer des séances d'apprentissage en lien avec des situations de production.
- Evaluer les acquis des salariés tout au long du parcours d'insertion.

### **Public concerné et lieux d'exercice**

L'Encadrant technique d'insertion inscrit ses activités dans les missions de sa structure. Suivant son contexte de travail, il peut se spécialiser dans un champ spécifique de l'insertion (Agriculture, horticulture, économie sociale, confection de produits). Dans tous les cas il s'appuie sur les séances d'apprentissages et son expertise technique pour évaluer le salarié.

Il est placé sous la responsabilité hiérarchique du directeur de la structure ou du chef de service.

Il travaille seul ou en équipe et entretient des liens permanents avec les acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle.

Ses interventions s'effectuent dans le cadre d'horaires généralement réguliers, en intérieur et extérieur. Les déplacements sont fréquents.

Il doit tenir compte des conditions de travail et des risques professionnels pour organiser ses séances de travail ou d'apprentissage.

L'ETI est en contact principalement avec le public de sa structure (jeunes, travailleurs en situation de handicap, demandeurs d'emploi, salariés, cadres, seniors, bénéficiaires des minima sociaux, personnes sous-main de justice...).

### **Les employeurs**

L'Encadrant technique d'insertion exerce principalement dans le secteur de l'insertion par l'activité économique (ateliers et chantiers d'insertion, entreprises d'insertion, associations intermédiaires, régie de quartiers).

Il peut également intervenir dans d'autres structures de resocialisation organisées par des collectivités territoriales ou des associations.

Ou bien encore l'ETI peut travailler dans des entreprises adaptées ou des établissements et services d'aide par le travail (ESAT), sous réserve d'une adaptation à ce secteur.

Il peut être employé par différentes structures, mais elles gardent cependant toutes le même objectif : l'aide aux salariés et aux demandeurs d'emploi les plus précaires.

### **Évolution de carrière**

Grâce à son expérience, l'ETI a la possibilité d'évoluer vers de nouvelles fonctions, d'abord dans sa propre structure, il peut évoluer vers des fonctions managériales ( responsable d'une association ).

S'il souhaite conserver un poste similaire, il peut choisir un poste de Formateur en fonction de ses compétences techniques et de son expérience professionnelle.

S'il désire rester dans l'insertion professionnelle au sein de structures qui viennent en aide aux salariés ainsi qu'aux demandeurs d'emploi, il peut tout à fait devenir Conseiller en insertion Professionnelle (CIP) pour aller plus loin dans l'accompagnement socio-professionnel.

Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale - I.R.I.P.S.